

**Sujet :** [INTERNET] Non au Projet de centrale d'enrobage entre Roquefort des Corbières et La Palme

**De :** Alain ESQUIROL <alainesquirol@hotmail.fr>

**Date :** 04/10/2019 17:26

**Pour :** "pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr" <pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr>

ESQUIROL Carole  
LA PALME 11480

La Palme le 04 octobre 2019

Sujet : projet de centrale d'enrobage à Roquefort des Corbières

M. Le préfet, M. Le commissaire enquêteur,

Je me permets dans le cadre de l'enquête publique sus-référencée d'attirer votre attention sur les risques sanitaires et écologiques (Source 1 ; source 2) que pourrait entraîner l'implantation de cette usine, notamment à La Palme et à Roquefort des Corbières, ainsi que sur un rayon de plusieurs kilomètres alentours. En effet, l'enrobage à chaud, qui transforme bitume et goudrons, est responsable de pollutions graves et de nuisances environnementales. L'impact sur la santé publique de ce type d'usine est à ce jour mal connu et non contrôlé. Il est cependant démontré que des installations similaires, du fait de la production de substances cancérigènes telles que benzène et benzopyrène, ont un effet néfaste, aux conséquences irréversibles sur l'environnement, l'écosystème ainsi que sur la santé des riverains (cancer, maladies auto immunes). De plus, les quelques emplois gagnés dans le cadre de ce projet ne viendront pas en équilibrer les effets négatifs qui ne manqueront pas de rejaillir sur l'économie toute entière de notre territoire: viticulture, agriculture, élevage, tourisme (dans un contexte où les touristes sont sensibles à leur environnement, à l'authenticité et ...au manger bio) mais également dans le domaine de l'immobilier où une baisse de la valeur des biens est à prévoir. Enfin, la surveillance des ICPE repose principalement sur un principe d'autosurveillance dont la responsabilité échoit aux industriels eux-mêmes, qui confient cette tâche à d'autres sociétés qu'elles rémunèrent. Outre le lien financier qui les unit et qui amène à s'interroger sur la dépendance des secondes vis-à-vis des premières, le mode opératoire utilisé (contrôles théoriques et non sur site) a déjà conduit à d'importantes erreurs dans l'évaluation de l'impact de ce type d'installation. Ce sont autant de raisons qui m'amènent à m'opposer à la mise en œuvre de ce projet et je vous prie de bien vouloir en prendre acte dans le cadre de l'enquête publique actuellement menée.

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, M. Le commissaire enquêteur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



— Pièces jointes : —

---

numérisation0015.pdf

274 Ko